

## Île de Chatou : halte aux « fake news » !

Chères Catoviennes, Chers Catoviens,

**V**ous avez peut-être reçu récemment un tract mensonger et nauséabond émanant de l'ADREC - association notamment animée par Madame Anne Bernard - m'accusant ouvertement de « couvrir » une « opération immobilière » illégale dans l'île de Chatou. Je tenais calmement mais fermement à rétablir la vérité. Avec une remarque fondamentale en préalable... **Les conseils de la Ville sont formels : au regard du droit, ce terrain est tout à fait susceptible d'accueillir une activité économique, hors hébergement ou habitation. La loi, le PLU et le PPRI l'autorisent.**

### Sur la forme :

**Ce tract - de par l'esprit de sa caricature, de par son ton et de par son contenu - est inacceptable.** Il insinue et sous-entend que je me serais associé à une fraude dont je serais, pourquoi pas, complice. **Il met en cause mon honneur et ma probité. J'ai donc demandé à mes conseils de déposer plainte contre l'ADREC.** En aucun cas, je ne laisserai le débat local dériver ainsi. C'est aux antipodes de ma conception de la vie démocratique et du respect minimal dû à ses contradicteurs.

### Sur le fond :

- Le terrain se situe au bout de l'île, au-delà du site EDF, à la frontière de Carrières-sur-Seine (cf. photo au verso). Très isolé, il a été occupé par un camp de roms il y a 4 ans et était devenu après leur passage une véritable décharge à ciel ouvert (cf. photos au verso). **Nous sommes donc très loin de l'espace naturel évoqué dans le tract.**

- **Les anciens propriétaires l'ont vendu en début d'année à un investisseur désireux d'y implanter un atelier protégé employant des personnes en situation de handicap.** Ce dernier avait préalablement déposé en mairie une déclaration de travaux afin de réhabiliter en l'état les bâtiments existants sur site. **La Ville s'est assurée de la légalité technique et réglementaire de cette déclaration. S'agissant d'une procédure déclarative et d'une opération purement privée, elle ne disposait d'aucun autre pouvoir de contrôle.**

- Au démarrage des travaux, Monsieur Fabrice Laudinet - unique voisin direct de l'opération et quasi-unique habitant de l'île d'ailleurs - a attaqué cette déclaration préalable. Il s'est avéré - après visite des services de la Ville sur place - qu'il existait un doute sur environ 100 m<sup>2</sup> de surface de plancher, ce qui nécessitait le dépôt d'un permis de construire. **En accord avec le Préfet des Yvelines, la Ville a donc demandé à l'acquéreur de retirer sa déclaration et de préparer un permis de construire. Une fois déposé, les services de la Ville l'étudieront avec rigueur. S'il est conforme, il sera accepté.** Le chantier est depuis lors arrêté.

- **Sur l'amiante, il n'y a aucun danger objectif.** Quelques plaques en fibrociment ont été abattues au début du chantier. L'Inspection du Travail a été saisie. Elle a demandé le gel des travaux et la mise en place d'une procédure ad hoc. Là encore, les services de la Ville ont été plus que diligents. Ils ont échangé en permanence sur ce dossier avec l'Inspection du Travail, ce qui va au-delà de leurs attributions légales.

- Enfin, **le mardi 30 avril dernier, j'ai reçu en Mairie durant plus de 2 heures Monsieur et Madame Laudinet ainsi que les nouveaux propriétaires afin de mener une médiation.** Il s'agit en effet - je le rappelle - d'un contentieux d'urbanisme privé entre deux voisins et de rien d'autre. Je leur ai demandé d'essayer de trouver un chemin commun qui satisfasse les deux parties.

En conclusion...

Cette opération va améliorer l'existant et éviter les squats : le site va retrouver - dans le respect de la règle - sa configuration antérieure, avec un bâti entièrement rénové. L'intégration dans le paysage sera renforcée. J'ai en effet demandé aux nouveaux propriétaires que les barrières végétales donnant sur le fleuve côté Chatou soient non seulement maintenues mais densifiées afin que les bâtiments soient mieux dissimulés et que les riverains des bords de Seine voient leur perspective embellie.

Enfin, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, je suis fier - en tant que Maire de Chatou - d'accueillir sur notre commune un établissement qui permettra à 120 personnes en situation de handicap de mieux s'insérer dans notre société. Et cela, sans un Euro d'argent public dépensé. L'intérêt général prend ici tout son sens !

Très cordialement



Votre Maire  
**Éric Dumoulin**

Un site isolé  
en bout d'île



Vue aérienne et en pied du fameux « site naturel »